



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Motion de la Conseillère communale Isabelle Krenger au nom de l'Union Pullièrane
«Prévention de la criminalité avec le concept Police-Population»

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

La Commission chargée d'étudier cette motion s'est réunie le mardi 6 novembre 2012 à la salle de conférence de la Damataire. La Commission était composée de Madame Isabelle Krenger (Motionnaire) et de Messieurs Ariel Ben Hattar (Remplaçant de Monsieur Serge Rinsoz), Jean-Robert Chavan, Antonin Chevalley, Gérard Mieli (Remplaçant de Monsieur David Häusermann), Richard Pfister et Michel Aguet (Président). Madame Ludivine Vallotton et Monsieur Jean Dutruit étaient excusés et non remplacés.

La Commission a siégé en présence de Monsieur Martial Lambert Conseiller Municipal et de Monsieur Jean-Claude Mangili Chef du corps de Police et remplaçant du Commandant. La Commission remercie ses derniers pour leur disponibilité et la clarté des réponses apportées à nos questions.

Introduction

La Commission a pris connaissance des motivations de la Motionnaire concernant la proposition d'introduire à Pully le concept Police-Population (PoPul).

Il est rappelé que dans les grandes lignes le concept PoPul a été développé par la Police cantonale vaudoise il y a une vingtaine d'années et qu'il est opérationnel à ce jour dans un peu plus d'une centaine de communes vaudoises petites et moyennes.

Le concept PoPul c'est selon la Police cantonale :

- Construire un réseau de solidarité entre voisins
- Améliorer le partenariat police-population
- Informer personnellement les membres du réseau
- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
- Alerter rapidement

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre police et population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre les possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs.

Il s'agit de favoriser les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

La structure d'organisation à l'échelle du quartier comprend un correspondant et des membres.

Le correspondant est un acteur citoyen, ambassadeur du concept, qui accepte de jouer un rôle plus actif au sein du quartier. Epaulé par la police de sa région et la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale, il est chargé de promouvoir le concept auprès de ses voisins et de son quartier. Il doit aussi distribuer, si nécessaire, les Info-délits sous forme< papier> aux membres qui ne disposeraient pas de messagerie électronique, et favoriser les contacts entre les membres.

Le membre est une personne intéressée par sa sécurité ainsi que celle de ses voisins et inscrite dans le réseau Police-Population. Il reçoit régulièrement les messages de prévention et peut les diffuser dans son entourage.

La Motionnaire précise que le concept PoPul serait intéressant pour Pully qui subit, comme toute notre région, une recrudescence des incivilités et des cambriolages. Elle signale que plusieurs communes qui nous entourent ont adhéré au concept PoPul.

Le concept d'entraide citoyenne organisé en réseau au niveau du quartier permet de prévenir les délits particulièrement durant l'absence du domicile et de mieux réagir en cas de délit. Les renseignements recueillis par les membres du réseau et les informations communiquées par le correspondant sont très utiles.

Il s'agirait d'un bon complément à la Police intercommunale Est-Lausanne (EL) dont les effectifs de policiers limités ne permettent pas, vu le nombre de missions à accomplir, une présence permanente sur le terrain.

Position de la Municipalité

Monsieur le Conseiller Municipal Martial Lambert précise, au nom de la Municipalité, que dès 1992, afin de pallier aux effets du plan d'économie Orchidée à l'Etat de Vaud, la Police cantonale s'inspirant d'un modèle anglo-saxon lançait le concept PoPul pour pallier à la fermeture des postes de gendarmerie occupés que par un seul policier. Il est d'emblée clair que le concept PoPul ne s'adressait qu'à des communes sans présence policière effective.

Il est précisé par rapport à la Motion que la Commune de Paudex n'a pas adhéré au concept PoPul.

Monsieur Lambert ajoute qu'à Pully, force est de constater que :

- 1) Les habitants de notre commune bénéficient d'une présence policière qu'ils peuvent solliciter 24/24 h au (021) 721.33.11
- 2) L'intervention se fait dans les meilleurs délais, quels que soient les motifs d'appel
- 3) Les citoyennes et citoyens ont toujours été encouragés par notre police (EL) à les contacter en cas de doute sur un véhicule ou un individu suspects (S'ils ne le font pas aujourd'hui, ils ne le feront pas plus demain !)
- 4) Le concept PoPul est mis en place par la Police cantonale, via la commune, il ne concerne donc pas les polices intercommunales. Par contre, dans le cadre d'une intervention les citoyens devraient dans le concept PoPul appeler la police cantonale (Code bleu) et ce sont les polices intercommunales qui devront intervenir !

- 5) La Police EL transmet déjà des informations en relation avec les événements dans la région via son bulletin d'information ou par le biais du site Internet Communal.
- 6) A l'avenir le site Internet de la Police EL sera développé, il sera possible de trouver toutes les informations nécessaires (Prévention routière, prévention judiciaire, événements particuliers, résultats de contrôles,...), respectivement d'obtenir régulièrement des infos <news> sur inscription préalable.
- 7) De plus un concept<Visibilité> est en cours d'élaboration au sein du corps de Police EL , notamment par l'organisation de stand d'informations, de distribution de <flyers> préventifs mentionnant les coordonnées du corps de Police EL.
- 8) EN CAS D'ADHESION DE LA COMMUNE DE PULLY AU CONCEPT PoPul IL Y AURAI REDONDANCE AVEC NOTRE POLICE EL CE QUI POURRAI ETRE CONTREPRODUCTIF !
- 9) Le concept PoPul ne correspond pas à une commune de la taille de la ville de Pully, il convient, comme nous l'avons déjà vu à des localités plus petites (Sur les 104 communes mentionnées par la Motionnaire, seule la Ville de Gland, qui se trouve sans Police communale, a adhéré au concept PoPul.
- 10) Une grande partie des services proposés par le concept PoPul est déjà offerte par la Police EL (Ecoutes, patrouilles et interventions préventives 24h/24h, diffusion des actions préventives, informations sur la situation judiciaire régionale, etc...).

En conclusion, la Municipalité de Pully, vu ce qui précède n'est pas favorable à l'introduction du concept PoPul à Pully et suggère à la commission de classer la Motion.

Discussion

- Un commissaire fait la constatation que les informations concernant les données et statistiques de la Police EL, concernant le territoire pulliéran, ne sont pas facilement accessibles.
 - Il est répondu que le site Internet de la Police EL est en cours d'amélioration. Il est également précisé que la Police EL effectue de l'ordre de 4000 interventions de tous types par année.
- Un commissaire s'inquiète des risques que pourrait entraîner le recours à des simples citoyens non assermentés et de plus ignorant souvent leurs responsabilités légales. Il est à craindre que l'on ouvre la boîte de pandore !
 - Il est répondu que le concept PoPul n'est en fait basé que sur une Charte à laquelle les citoyens peuvent adhérer.
- Un commissaire demande quel est le régime juridique du concept PoPul ?
 - Il lui est répondu que ce concept fait partie intégrante des missions de la Police cantonale qui à la base n'est pas comme on le sait une police de proximité. Il est précisé en complément qu'à ce jour 3 policiers expérimentés de la Police EL fonctionnent comme répondants de proximité. A terme, soit vers 2014, il est prévu de passer cet effectif à 10 (actuellement 5 chefs d'unité sont responsables d'un secteur et 3 policiers expérimentés s'occupent de proximité, soit au total 8 policiers). Par contre il n'est pas prévu de développer à Pully un concept du type PoPul.

- Un commissaire désire connaître les coûts qui seraient induits pour la commune de Pully si elle adhérerait au concept PoPul.
- Il est répondu qu'il s'agirait de poser sur toutes les routes entrant dans Pully (Et elles sont nombreuses !) le blason affichant le logo PoPul (Soit environ 150 Frs l'unité).
Quant aux autres coûts, il s'agit essentiellement de coûts administratifs (Tenue à jour de fichiers, etc...) à ce stade non chiffrables.
- Un commissaire s'inquiète concernant les problèmes de recrutement de nouveaux policiers.
- Il lui est répondu qu'actuellement la Police EL a pu pourvoir tous ses postes. Mais il est clair que la formation d'un policier répondant de proximité prend du temps.

Pour conclure le cycle de questions il est demandé au Conseiller Municipal M. Martial Lambert de résumer la situation par un seul mot : Il est répondu REDONDANCE !

Conclusion

La Motionnaire prend acte de tous les compléments d'informations qui lui ont été apportés, elle insiste sur le fait que l'information et la communication de la Police EL doivent être améliorées concernant la sécurité de la population.

La Motionnaire déclare qu'elle pourrait peut-être <Mettre la Motion en veilleuse> en attendant que la Municipalité nous donne satisfaction quant à l'amélioration de l'information des citoyens et plus de renseignements sur l'avenir de la police de proximité. On pourrait également selon la suggestion d'un commissaire <Juste mettre en attente le sujet quitte à y revenir l'an prochain>.

La Commission constate que la discussion sur la Motion PoPul aura permis un large échange d'informations ce qui contribue à sensibiliser tant notre Conseil Communal que notre Municipalité à la problématique de la sécurité.

Vote

Lors du vote la Commission s'est prononcée par 5 voix en faveur du classement de la Motion PoPul et 2 abstentions (2 commissaires étaient absents).

Au vu du résultat du vote, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux de classer la Motion «Prévention de la criminalité avec le concept Police-Population».

Pour la Commission ad'hoc
Michel Aguet, Président

Pully, le 11 novembre 2012